



Stratégie et plan d'action régionaux sur la lutte antitabac reflétant les engagements de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac

Introduction

1. La Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac est l'outil reposant sur des bases factuelles le plus puissant qui existe à l'heure actuelle pour contrer l'épidémie mondiale de tabagisme. À ce jour, 19 pays de la Région de la Méditerranée orientale sont devenus Parties à la Convention. Néanmoins, la mise en œuvre de celle-ci dans la Région n'est toujours pas optimale.
2. Les données issues du Rapport mondial de l'OMS sur les tendances de la prévalence du tabagisme pour 2015 montrent qu'il devrait y avoir une baisse de la prévalence dans toutes les Régions de l'OMS d'ici 2025, sauf dans la Région de la Méditerranée orientale, où une hausse est attendue. Ceci constitue une menace pour la réalisation de la cible mondiale volontaire visant à réduire le tabagisme de 30 % d'ici 2025, et nuira à la réalisation de la cible 3.a des Objectifs de développement durable sur le renforcement de la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac d'ici à 2030. Afin d'atteindre ces cibles cruciales, un degré plus élevé d'engagement politique et une intensification de l'implication multisectorielle sont requis dans tous les pays de la Région.
3. Compte tenu de cette situation, le Comité régional de la Méditerranée orientale a demandé, en octobre 2017, l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action pour la lutte antitabac. La stratégie et le plan d'action régionaux sur la lutte antitabac 2019-2023 reflètent le besoin urgent d'appliquer les articles de la Convention-cadre de l'OMS dans le but de réduire considérablement la charge des maladies non transmissibles liées au tabac. Le projet de stratégie fournit une vision et des approches stratégiques afin de s'attaquer de façon efficace à l'épidémie de tabagisme dans la Région de la Méditerranée orientale au cours des cinq années à venir, conformément au treizième programme général de travail 2019-2023. Elle adopte une approche équilibrée entre les mesures de lutte antitabac visant l'offre et celles visant la demande, tout en tenant compte de la situation complexe de la Région.
4. Le projet de stratégie et de plan d'action régionaux sera présenté à la soixante-cinquième session du Comité régional pour approbation. Ce rapport de situation présente les domaines et les objectifs clés couverts par la stratégie.

Enjeux et perspectives

5. Assurer la pérennité des programmes de lutte antitabac demeure un défi de taille dans de nombreux pays de la Région. Les tentatives de l'industrie du tabac de faire opposition aux efforts nationaux et régionaux de lutte antitabac ou encore de les contourner vont s'intensifier tandis que les États Membres élargiront la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS.
6. La collaboration stratégique avec les programmes de santé et les secteurs du gouvernement œuvrant dans d'autres domaines, ainsi que celle avec les partenaires de développement, les institutions internationales et les organisations non gouvernementales, est requise pour protéger la Convention et renforcer les efforts nationaux en matière de lutte antitabac. Des moyens innovants pour le financement de la lutte antitabac, tels que les taxes sur le tabac et/ou la création d'un fonds spécial, devraient être recherchés par les pays. Parmi les opportunités de mobiliser l'engagement politique, on peut compter la Troisième Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles au cours de laquelle la lutte antitabac bénéficiera d'une grande visibilité en septembre 2018, ainsi que l'intérêt croissant pour les systèmes de taxation du tabac qui permettent de reverser les recettes tirées des taxes aux fondations pour la santé.

Domaines d'engagement

7. Le projet de stratégie régionale identifie quatre domaines d'engagement, liés aux articles correspondants de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac. Le tableau ci-dessous présente les objectifs clés, dans le cadre de chacun des quatre domaines d'engagement.

Domaine d'engagement	Objectifs clés d'ici à 2023
Gouvernance et engagement politique	<p>Faire ratifier la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac dans tous les États Membres et garantir que l'infrastructure nécessaire à sa mise en œuvre est en place.</p> <p>Renforcer les capacités nationales et le leadership en matière de lutte antitabac afin de résister à l'ingérence de l'industrie dans au moins 50 % des États Membres.</p> <p>Mettre en place des mesures pour garantir la pérennité des programmes de lutte antitabac dans tous les États Membres.</p>
Réduction de la demande	Initier de nouvelles mesures de lutte antitabac visant la demande et élargir la mise en œuvre de celles déjà existantes, conformément aux directives et protocoles adoptés par la Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, ainsi qu'au programme MPOWER, dans tous les États Membres.
Restriction de l'offre	Établir et mettre en œuvre des mesures de lutte antitabac visant l'offre, conformément aux directives et protocoles adoptés par la Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, dans au moins 50 % des États Membres.
Surveillance, suivi et recherche	Renforcer la surveillance, le suivi, la recherche et la diffusion de l'information dans la Région de façon à ce que des données récentes, représentatives et collectées périodiquement sur les jeunes et les adultes soient disponibles dans au moins 50 % des États Membres.